



BULLETIN D'INSCRIPTION 2023/2024

À retourner daté et signé avec le règlement joint :
• **Par courrier** ou **sur place** aux Ateliers de la Gobinière, 37 avenue de la Ferrière, 44700 ORVAULT

• **Par mail** à l'adresse atelierslagobiniere@gmail.com

Dossier reçu le :

Nom Prénom

Date de naissance : Enfant/jeune âge :

Parent référent : Nom Prénom âge :

Vous étiez inscrit(e) en 2022-23 : Vous reprenez le même atelier :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél fixe : Mobile :

E.mail :@.....

Ateliers : Intitulé du cours - jour et heure - animateur	Montant
1 : ou, si complet :	
2 : ou, si complet :	

Stages : Intitulé - date - animateur	Montant
1 :	
2 :	
3 :	
4 :	

Adhésion (nécessaire pour suivre des cours) :	
---	--

Abonnement conférences :	
--------------------------	--

Montant total :	
-----------------	--

Voir verso du bulletin →

Conditions générales & inscriptions

HORAIRES INSCRIPTIONS

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30
Fermeture annuelle :
du 13 juillet au 1^{er} septembre.

VOUS ÉTIEZ INSCRIT EN 2022 / 2023

Votre inscription est prioritaire du 1^{er} au 15 juin 2023 dans la limite des places disponibles.

VOUS ÊTES UN NOUVEL ADHÉRENT

Votre inscription sera prise en compte à partir du 15 juin 2023 dans la limite des places disponibles.

CARTE D'ADHESION

10€ : enfants/jeunes orvaltais - 18 ans
30€ : enfants/jeunes non orvaltais - 18 ans
20€ : orvaltais, demandeurs d'emploi, RSA, étudiants, moins de 25 ans *
40€ : adultes autres communes
Cette carte est familiale et valable du 1^{er} sept. au 31 août. Elle n'est pas remboursable. Joindre à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse pour obtenir la carte ou la demander à votre animateur/trice à la rentrée.
* sur présentation de justificatifs

RÉDUCTIONS SUR LES TARIFS

- 10€ sur l'inscription à un stage pour les adhérents.
- 20% pour les demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 25 ans*.
- 20 % pour l'inscription d'un 2^{ème} enfant d'une même famille.
- 20 % pour une inscription dans un 2^{ème} atelier adultes (valable sur le moins cher).
* sur présentation de justificatifs

REPRISE DES COURS LE 11 SEPTEMBRE

Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires, les jours fériés et le soir de l'Assemblée Générale. Les cours se termineront le 17 juin 2024, et les rattrapages auront lieu la semaine qui suit. Le planning des cours bi-hebdo ou trimestriels vous sera remis à la rentrée par votre animateur/trice.

Autorisation parentale :

J'autorise mon (mes) enfant(s) à quitter seul(s) le cours : OUI NON

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales

Date et signature :

ABONNEMENT CONFÉRENCES

Établir un chèque à part.

PAIEMENT

En espèces ou par chèque. Possibilité de payer en 4 fois par chèque, encaissés sur 4 mois consécutifs, libellés à l'ordre des Ateliers de la Gobinière, datés de la date du jour de l'inscription. Les montants sont arrondis (pas de centimes). L'association accepte les Chèques Vacances, les Chèques Culture, est partenaire de la carte jeune orvault.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

L'association se réserve le droit d'annuler un atelier ou un stage si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, l'adhérent est remboursé sans délai. En cas d'abandon d'un atelier à l'année ou d'un stage du fait de l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué. Les séances non effectuées du fait de l'adhérent ne pourront être rattrapées.

RESPONSABILITES DES PARENTS

Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à la prise en charge par les animatrices à l'intérieur des locaux. Ils doivent veiller à respecter l'horaire de fin de cours. En cas d'absence ou retard, ils doivent prévenir le secrétariat.

COMMUNICATION

Sauf avis contraire de l'adhérent lors de l'inscription, des documents (photos, vidéos) peuvent être réalisés et utilisés par les Ateliers de la Gobinière à des fins de communication et d'information (brochure, affiche, site Internet etc...). Après inscription, tous les membres de l'association reçoivent automatiquement une info-lettre sur l'actualité des Ateliers.

NON PRISE EN COMPTE

Toute fiche incomplète ou non accompagnée du règlement ne sera prise en compte